



SESSION
08/06/2020

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LE TEIL

Envoyé en préfecture le 13/06/2020

Reçu en préfecture le 13/06/2020

Affiché le

ID : 007-210703195-20200608-DELIB262020-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Conseil Local de
Sécurité et de
Prévention de la
Délinquance

L'An Deux Mille Vingt, le huit juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 03

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 29
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Durif (pouvoir à Lorenzo), Souche (pouvoir à Noël).

Secrétaire : Mme Bayle.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2002.999 du 17 Juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.

Considérant la place importante que nos concitoyens reconnaissent aux Maires dans les dispositifs de lutte contre l'insécurité, notamment en raison de leurs attributions de police municipale qui découlent des articles L 2212.1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré,

- décide de désigner dix membres pour siéger au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dont un représentant de chaque tendance de l'opposition.

Titulaires :

. « Le Teil, en avant » : JOUVE Michel - GUILLOT Catherine - CHABAUD Jacques - NOEL Bernard - KESKIN Gunes - BAYLE Cécile - BORNES Alain.

. « Un nouveau regard pour Le Teil » : LORENZO Sophie.

. « Le Teil, c'est vous » : GAILLARD Carine.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI